

Image not found or type unknown



Délai prescription Facture d'eau

Par **Sambalou**, le **06/03/2019** à **13:12**

Bonjour, je viens de recevoir dans ma boîte au lettre une mise en demeures des finances publiques concernant deux factures d'eau que je d'eau non payés datant de 2013 et 2015. Ont ils le droits de me réclamer ces sommes sachant que je n'ai jamais eu d'autres courriers de relances et que ces factures dates de plus 9 et 6 ans ? De plus, je pense les avoir réglé mais n'en ai plus la certitude car cela date de trop longtemps. Qu'elles sont mes droits afin de contester ces règlements de factures De plus, il me disent que si je règle pas le prélèvement sera automatique fait sur mon salaire.Dans l'attente de votre retour Merci d'Avance pour votre retour.

Par **morobar**, le **06/03/2019** à **19:08**

Bonjour,
Vous comptez comment en Corse, pour trouver 9 ans et 6 ans ?
Ceci dit, avez-vous déménagé entretemps ?
Etes-vous sûre de ne pas avoir reçu de lettre recommandée non réclamée...

Par **Sambalou**, le **06/03/2019** à **20:30**